

Pour plus d'équité salariale à la DINSI

La réunion bilan de l'agenda social 2023-2026 qui s'est tenue lundi 3 novembre 2025 a donné lieu à l'ouverture de la négociation pour l'attribution du RIF complément aux agents de la DINSI qui touchent la prime numérique et qui ne touchent pas ce nouveau RIF. Le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, a validé une de nos revendications.

Lors du CST du jeudi 6 novembre 2025, la DRH a proposé un document intitulé « Suppression de la prime numérique et instauration d'un régime indemnitaire de fonction (RIF numérique au profit des agents précédemment bénéficiaires) à la signature des organisations syndicales. Ce texte n'ayant pu être analysé en profondeur, ces dernières ont demandé de reporter le vote au prochain CST du 1er décembre 2025. Ce document est en annexe.

Après analyse, ce dispositif de RIF numérique ne nous convient pas car :

- Notre prime numérique n'est pas reconnue comme une prime métier mais comme une variable d'ajustement en fonction du Régime Indemnitaire de Fonction ;
- Le RIF numérique n'est pas proposé à tous les agents de la DINSI participant à l'alimentation ou la gestion du système d'information ;
- La rétroactivité sur le versement du RIF Complément depuis la mise en place de ce dernier (1er octobre 2024) nous est refusée. Le rappel par agent monterait à 1085,01 € au 31 décembre 2025.

Après analyse de ce document, nous vous proposons de demander aux organisations syndicales de porter à la Direction générale et à la Direction des Ressources Humaines les améliorations suivantes :

- RIF numérique au montant exact de la prime numérique actuelle (pour les catégories A : 400€, B : 200 € et C : 150 € et qu'il devienne le seul et unique RIF des postes concernés de la DINSI ;
- Le RIF numérique est attribué à l'ensemble des **agents contribuant à la production, à la qualité et à l'exploitation des données, ainsi qu'à l'évolution et au maintien en conditions opérationnelles du système d'information** de la Métropole de Lyon.
- Le versement du rappel du RIF complément pour un montant de 1085,01 € pour tous les agents de la DINSI qui ne le touchent pas et qui ne touchent pas la PFA (agents ex-Grand Lyon).

De plus, nous demandons toujours que le RIF TT et AM soit réévalué pour les agents concernés.

Nous vous proposons donc de signer cette pétition pour la porter aux organisations syndicales lors de la Réunion d'Information Syndicale (RIS) mardi 18 novembre 2025.